

Services communaux

Agence Postale : Ouverture du Lundi au Vendredi de 14h à 17h et de 10h à 12h, le mercredi

Bibliothèque : Ouverture le mercredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h, le samedi de 10h à 12h

Café de pays : Ouverture du lundi au samedi de 8h à 19h, et le dimanche de 8h à 12h

Encadrement des enfants : Un personnel compétent et qualifié assure :

- L'accueil périscolaire le matin et le soir des jours scolaires
- La restauration le midi au Domaine de l'Héritière
- L'accompagnement en bus des enfants scolarisés sur la commune

Accueil de loisirs de l'Héritière : La commune a mis à la disposition de l'Agglopoles les locaux de l'Héritière, qui accueillent les enfants de la commune et des communes voisines, le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Location de salles : Réservées aux habitants de la commune

Enlèvement des encombrants : Sur Rdv pris en Mairie

Numéros Utiles

Mairie : 04.90.59.36.07- Fax : 04.90.59.36.72

mairie.vernegues@wanadoo.fr

Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Entretien avec Monsieur le Maire sur Rdv le Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Agence Postale : 04.90.59.36.00

Ecole élémentaire : 04.90.59.33.66

Ecole maternelle : 04.90.59.15.08

Café de pays : 04.42.56.30.57

Site internet : www.vernegues.com

Médecin: Corinne Grosmanin 04.90.59.34.00

Infirmière libérale : Jeanine Avon 06.23.82.97.94

Mairie de Vernègues
Dépôt légal
Janvier 2009



Vernègues
Cazan

Janvier
2019



Le bulletin municipal dans sa forme actuelle a dix ans. Dix ans où il nous plut d'illustrer la vie au Vernègues, pleine de projets, de manifestations, de joies et parfois de tristesses.

Ce bulletin, le vôtre, s'est voulu dès sa renaissance ce trait d'union entre tous, un humble témoin que la vie est belle à partager dans notre commune.

Qu'il en soit ainsi encore en 2019, et j'en profite pour adresser mes remerciements à Luc, Christine, Stéphanie, Sandrine et toutes les petites mains qui consacrent temps et passion à l'élaboration de ce qui est le reflet de notre vivre ensemble.

Permettez-moi accompagné de l'ensemble du conseil municipal, de vous souhaiter une très belle année 2019 ainsi qu'à tous les vôtres,

Patrick Apparicio



La vie municipale	P.2
Des nouvelles de notre école	P.13
Faire du beau avec du vieux	P.14
La police municipale	P.15
La vie au Vernègues	P.16
L'A.D.E	P.27
Corps Accords	P.27
Happy Gym	P.28
Le pôle santé	P.29
Etat civil	P.30
Les associations	P.31
Services communaux/Numéros utiles	P.32

Conseil municipal du 31 janvier 2018

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-001 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de fixer la valeur faciale du titre-restaurant à 8.80 € ;
- de fixer la part de la contribution patronale à 60 % et la part salariale à 40 %
- d'accorder les titres-restaurant d'une valeur de 8 € correspondant aux jours ouvrés à compter du 1^{er} février 2018. ;
- de mandater Monsieur le Maire afin de signer tout document en exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-002 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la convention à signer une convention de fourrière animale à intervenir entre la Société Protectrice des Animaux et la commune de Vernègues.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-003 : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le budget du CCAS n'a pas fonctionné en 2017. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de prononcer la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-004 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer une convention cadre à intervenir entre le CNFPT et la commune de Vernègues.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-005 Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de l'entreprise FERALUCONCEPT s'élevant à la somme de 3327.00 € HT.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-006 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE d'allouer une subvention de 60 € pour 28 élèves pour plusieurs voyages organisés en 2018 par le collège Collines Durance de Mallemort.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-007 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le projet de vente à Monsieur GIACOSA Cédric d'un terrain constructible, d'une superficie de 1982m², cadastré section B numéro 1378, situé au quartier de l'Héritière, au prix de 150 000 €. AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à la vente ainsi que l'acte à intervenir. DIT que les frais seront à la charge de l'acquéreur.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-008 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de l'entreprise PHIL-ELEC s'élevant à la somme de 2835.00 € HT pour l'installation d'une borne de recharge pour deux véhicules dans le garage municipal.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-009 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le projet de mur d'escalade pour l'école de Vernègues dont le coût est estimé à la somme de 19 755,00 € HT, SOLLICITE l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – exercice 2018, APPROUVE le plan de financement suivant :

- Coût prévisionnel HT	19 755,00 €
- Participation Etat DETR – Ex. 2018 (35 %)	6 914,25 €
- Participation Commune (65 %)	12 840,75 €

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-010 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de retirer la délibération n°2017-142 en date du 06 décembre 2017 ayant pour objet "Dotation d'équipement des territoires ruraux-exercice 2018- création d'un parking à l'école communale.

AMICALE DES ECOLES

Mme Carole LEFRANCOIS
Tél : 06 15 90 65 51

L'ART A VERNEGUES

Mr Antoine ROSSI
Tél : 06.79.85.68.85

L'ASSIETTE EN GLAISE & STOLEN CONCEPT

Travail de la terre et musique
barrasmichele@orange.fr
Tél: 04 90 56 93 62

ATELIER ECRITURE

Tél : 06.76.33.34.38

ATHEMA

Médiation animale
Mme Françoise EIMECKE
Tél : 04.90.57.31.11
asso-athema@orange.fr

BAZARETTES

Tél : 06 83 71 40 08

CLUB DES SENIORS

Mme Josy DECROIX
Tél : 04.90.59.32.29

CORPS ACCORDS

Gymnastique
Mme Christine BRAVO
Tél : 04.86.64.61.90/06.03.83.47.54

ENTRE LE GERME ET LA FLEUR

Initiation aux techniques de bien-être (Reiki, kinésiologie, relaxation...)
Mme Christine ROULAND
Tél : 06.62.45.43.11

ESPACE VIE HILDA SOLER

Le presbytère
Tél : 04.90.57.32.26

FOOTBALL CLUB VERNEGUES

Tél : 06 66 51 27 88

HAPPY GYM

Fitness en pleine nature
Mme Dounia MESTAOUI
Tél : 06 22 56 42 60
happygym13@gmail.com

LEI TOPINS

Chorale
Mr I Christophe INGRASSIA
Tél: 04.90.59.35.02

LOU PATRIMONI VERNAGAU

Mme Joëlle COQUET
Tél : 06.75.86.50.33
faiencerie-im.coquet@wanadoo.fr

MENPHIS TENNESSEE

Danse Country
Tél: 06.64.90.23.01 ou 06.50.82.21.27

MOTO CLUB DES COSTES "dB Killers"

Mr. Hubert SENTENERO
Tél: 06.14.59.42.41
dbkillers@laposte.net

OFFICE MUNICIPAL DU SPORT ET DE LA CULTURE

Mr Stéphane MURACCIOLE
Tél : 04.90.57.31.10

PLANET DANCE

Bachat, Kizomba, salsa
Tél: 06 11 53 00 87

SOCIETE DE CHASSE DES PROPRIETAIRES TERRIENS VERNEGUES

Mr Jean-Louis DECROIX
Tél : 04.90.59.32.29

TAKATAMUSER

Assistances Maternelles
Tél : 08.71.59.98.23

Etat Civil

ICARD Pierre
TURCAN, veuve ICARD Estelle
BABEC Bernard

DECES

le 02 mars 2018
le 29 septembre 2018
le 16 décembre 2018



NAISSANCE

MARCHÉ	Luka Cédric Grégory	07/01/2018
COBETTO	Manon Léa Chloé	26/01/2018
ROMERO	Tom Laurent Ludovic	31/01/2018
LE BON	Alice Zoe	01/02/2018
MILIN	Adèle	26/02/2018
MILIN	Owen	26/02/2018
OTTAVY CHABERT	Thélio	23/03/2018
BARTHEY REYRE	Aaron	26/03/2018
SOLER	Lilyana	27/03/2018
MELLOUL	Hafsa	14/04/2018
BISSIERES	Agathe Annick Brigitte	04/05/2018
PERTUS	Léonie Marie Mireille	14/05/2018
ROUART	Ambre	14/05/2018
ARMAND	Livane Estelle Josette	01/06/2018
BENHAMOUDA	Eyssa Abderhaman	21/06/2018
AÏDAN	Noor	23/06/2018
AJROUD	Safia	02/07/2018
BAILLY	Enzo Arthur Marcel	26/07/2018
MAES	Malo Annie	27/07/2018
MAITRE	Lucas Paul Daniel	17/08/2018
BOTERRO	Nolan Elian	18/09/2018
BERGER	Gaby Christophe	14/10/2018
VALLE	Lorenzo	22/10/2018
RAMBAUD	Aliénor Renée Lina	24/10/2018
CAMPOS RIBEIRO PINHO	Andréa	31/10/2018
JACQUES	Basile Carl	23/11/2018
LANDREIN	Louis Philippe Rémy	25/11/2018
DOMMART	Kelyss	05/12/2018



MARIAGE

NAVARRRO-VENTO	Gérald	et	CHAIX	Valérie	le	14/04/2018
DECOBECQ	Jérôme	et	DROUART	Caroline	le	21/04/2018
BRUNO	Ludovic	et	MENIER	Valérie	le	26/05/2018
GAVI	Loïc	et	HEDOU	Hélène	le	02/06/2018
GENOVESE	Joffrey	et	GIRARD	Laetitia	le	23/06/2018
TICHADELLE	Gilles	et	CHEVALLIER	Séverine	le	23/06/2018
HEBRARD	Fabrice	et	CHAIX	Corinne	le	24/06/2018
DELTRIEUX	Pierre	et	YOUSSEF-AÏSSA	Sabrina	le	07/07/2018
COURTOIS	Cédric	et	COGNIAUX	Aurélié	le	29/09/2018
BASTIER	Nicolas	et	MARTIGNAC	Sophie	le	29/09/2018
VAN POTTLSBERGHE	Michel	et	LORENZI	Stéphanie	le	06/10/2018
ROUX	Nicolas	et	GIBON	Stéphanie	le	20/10/2018

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-011 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à créer un poste de policier municipal dans le cadre des policiers municipaux à temps complet à compter du 1er février 2018.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-012 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de l'entreprise ATHENA TRADIBOIS s'élevant à la somme de 1998.00 € HT, pour la fourniture, la fabrication et la pose de menuiserie aluminium dans une classe du groupe scolaire.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-013 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet à compter du 1er février 2018

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-014 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de l'entreprise SAPAS s'élevant à la somme de 19281.35 € HT pour l'acquisition d'un véhicule Renault KANGOO ZE 33 5 Places CONFORT pour le service de police municipale.
DECIDE de demander une aide au Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre du dispositif d'aide au plan Climat-air-énergie-territorial.

Conseil municipal du 21 mars 2018

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-015 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE d'allouer une subvention de 500 € à l'Office Municipal des Sports et de la Culture de Vernègues.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-016 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal VALIDE la limite de division au droit du chemin du Vallon correspondant au mur de clôture existant tel qu'indiqué sur le plan annexé.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-017 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DEMANDE une dérogation pour permettre de redistribuer les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours pour l'école maternelle.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-018 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DEMANDE une dérogation pour la rentrée 2018/2019, permettant la redistribution des heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours pour l'école primaire.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-019 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de supprimer la quote-part du 1/3 du produit des concessions revenant au CCAS.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-020 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de retirer la délibération n°2018-003 en date du 31 janvier 2018 intitulée "DISSOLUTION DU CCAS"

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-021 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de la société PREVIMED s'élevant à la somme de 234 € HT par an.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-022 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de l'entreprise MEN AT WORK s'élevant à la somme de 2890.00 € HT pour des travaux de correction d'une salle de classe de l'école maternelle.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-023 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de cession à Monsieur Benoît ROBERT et indivis d'une partie du chemin rural au droit de leur parcelle A 179 pour l'euro symbolique.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à la vente ainsi que l'acte à intervenir.
- DIT que les frais de géomètre et d'acte notarié relatifs à cette cession seront à la charge de Monsieur Benoît ROBERT et indivis.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-024 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet d'acquisition de parcelles appartenant à Monsieur et Madame COQUET Jean-Michel , parcelles E 151 d'une superficie de 650 m² au prix de 65 000 € , E 275, E

285, E 286, E 293, E 294, E 298, E 301, E 302, E 303 pour une superficie totale de de 2ha 73 ca 05 ca au prix total de 27 305 €

- APPROUVE le projet de cession des parcelles E 329 d'une superficie de 2732 m² pour un prix de 2732 € et la parcelle E 330 d'une superficie de 908 m² pour un prix de 908 €.
- DIT que les frais seront à la charge de la commune

Conseil municipal du 5 avril 2018

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-025 : Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, le conseil municipal Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-026 : Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121--14 et L.2121-21 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations Considérant que Madame Claire BOSSERT, adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Patrick APPARICIO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédents	dépenses ou déficit(*)	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent
Résultats reportés		202259.73		109143.07		311402.80
Opération de l'exercice	2499553.53	2464952.57	1724766.65	2002914.95	4224320.18	4467867.52
TOTAUX	2499553.53	2667212.30	1724766.65	2112058.02	4824320.18	4779270.32
Résultats de clôture		167658.77		387291.37		
Restes à réaliser			176503.12	151115.00		
TOTAUX CUMULES	2499553.53	2667212.30	1901269.77	2263173.02	4400823.30	4930385.32
RESULTATS DEFINITIFS		167658.77		361903.25		

"Les dépenses" et "les recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "reste à réaliser". "les déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultat de clôture" et "résultats définitifs".

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-027 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de voter les taux d'impositions suivants pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 7.70 %
- Taxe foncière (bâti) : 9.90 %
- Taxe foncière (non bâti) : 48.25 %

Le pôle santé

Vernègues est naturellement un lieu où il fait bon vivre, où le bien être a toute sa place et ce n'est sans doute pas le hasard si un pôle santé y a vu le jour pour le bonheur de tous ceux qui ont déjà profité des biens faits des soins prodigués...

L'instant beauté : Massage du monde, mise en beauté.

Sur rendez-vous au 06 37 16 25 14

clairequedj78@orange.fr

Energétique traditionnelle chinoise : Nadine DURET, diplômée de l'Université de Shanghai et hypno praticienne (stop tabac, gestion du poids...)

Sur rendez-vous au 04 90 57 34 52

nadine.duret.infirmiere@gmail.com

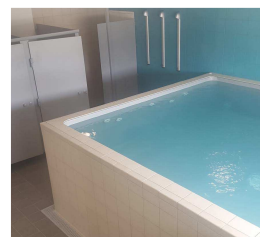
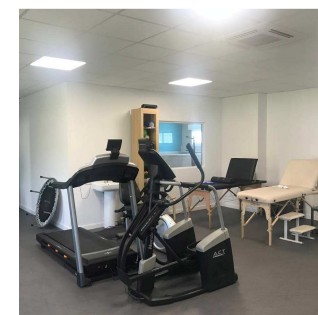
Massages énergétiques et Zen : Chantal LAISSUS, massages de bien-être, Shiatsu, réflexologie plantaire et Ayurveda
Permanence au pôle santé 2 jours par semaine 06 11 80 33 00
lequilibre.otempsdubienetre.com

Psychologue psychothérapeute : Estelle DELEPAU, écoute, soutien et accompagnement pour enfants, adolescents et adultes
06 26 53 97 64
estelle.delepau@gmail.com

Psycho somatothérapeute : Peggy LEDUC
Sur rendez-vous au 06 08 97 52 88

Ostéopathie : Guillaume SPAULT
Sur rendez-vous au 06 47 99 99 50

Kinésithérapie et Balnéothérapie :
Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 20h
Sur rendez-vous au 04 42 47 88 59 ou au 06 03 11 42 43



Pôle santé de Cazan
Impasse des Artisans
13116 Vernègues-Cazan
www.facebook.com/Pôle-Santé-de-Cazan
polesantedecazan@hotmail.com

Du fitness ? Oui, mais en pleine nature !!!

par Christine Bravo

Voilà ce que propose la nouvelle association Happy Gym créée par Dounia MESTAOUI depuis septembre 2017.

Educatrice sportive et coach depuis plus de 10 ans, elle souhaitait innover et pousser les murs des salles de sport traditionnelles « pour faire du sport sans en avoir l'air et profiter d'une bonne bouffée d'oxygène » explique Dounia dans un grand sourire. Adeptes de voyage, elle découvre en Chine l'importance de lier le corps et l'esprit pour un meilleur bien-être et une santé préservée. L'idée germe et mûrit lors de sa seconde grossesse puis à la naissance de son troisième bambin, cette résidente de Cazan, toujours pleine d'énergie souhaite pouvoir donner ses cours tout en étant disponible pour sa tribu.



Les cours en extérieur sont très populaires au Canada et aux Etats-Unis. Notre région, avec ses beaux paysages et son climat, est propice à des activités en plein air. La proximité de l'espace sport & loisir « Thierry Reyre » l'a tout naturellement amenée à créer des circuits trainings dans ce secteur.

Quelque soit l'âge, le niveau de forme physique, chacun trouve dans les cours d'« Happy Gym » le rythme qui lui convient. Un maximum de huit personnes par session, Dounia fait des cours « sur mesure ».

« Je ne veux pas de groupe de 20 ou 30 personnes. Ici, je présente des cours de coaching semi personnalisé ! Les exercices respectent le corps et l'intégrité de chaque pratiquant. Les entraînements proposés ne sont pas traumatisant pour le corps, on fait attention aux cervicales, aux lombaires, à toutes les articulations. On travaille sur de la musculature profonde, par des postures et des gainages. Les séances conviennent même aux femmes enceintes.

En cas de mauvais temps ? Pas de souci, « Happy Gym » a tout prévu ! Les cours se font dans la salle socio-culturelle de Cazan ; au programme stretching, relaxation, sans oublier les incontournables gainages... Pour compléter votre entraînement, le coach vous fera bénéficier de ses conseils en nutrition, de ses secrets bien-être et de mini-vidéos pour vous exercer à la maison.

Outre les exercices physiques, la séance d'« Happy Gym » est un véritable moment de partage.

Témoignage d'élèves : « Energie, écoute et générosité sont les qualités que j'observe chez Dounia dans l'exercice de son art : la gymnastique... Grâce à elle, à bientôt 70 ans, je sens mon corps revivre » commente Liliane.

Gaëlle, elle, apprécie la convivialité et les échanges de bons plans sur n'importe quel sujet sans oublier les parties de rigolade.

Pour Jocelyne « avec Happy Gym », je peux faire du sport en pleine nature et en toute convivialité.

Venez la rejoindre les lundis et jeudis de 12h30 à 13h30

Cours d'initiation gym pour enfants (ruban, cerceau...) le mercredi matin en Sept 2019.

Constitution de nouveaux groupes et notamment pour la Gym maman bb à la demande

Association Happy Gym: happygym13@gmail.com Tél : 06.22.56.42.60



DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-028 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le budget primitif proposé pour l'année 2018, s'élevant tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 1 743 808.77 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 2 782 908.37 € pour la section d'investissement.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-029 : Monsieur le Maire de VERNEGUES sur proposition du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En contrepartie de la mise en place d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique, l'article 1609 nonies C du code général des impôts a prévu des reversements en faveur des communes membres sous la forme d'attribution de compensation. Celle-ci correspondant au produit des taxes transférées à l'intercommunalité perçu au titre de l'année précédant le passage à la fiscalité professionnelle unique, diminué du coût net des charges transférées. Lors de la création de la Métropole d'Aix Marseille Provence, le montant des attributions de compensation correspond à celui adopté par les anciennes intercommunalités.

Ces attributions de compensation, versées ou perçues au cours de l'exercice 2017, constituent une dépense obligatoire de la Métropole et ne peuvent être indexées.

Avant la création de la Métropole, certaines intercommunalités avaient intégré leur montant de dotation de solidarité communautaire au sein des attributions de compensation. La Communauté d'Agglomération Agglopolo Provence n'a pas incorporé, avant le 1er janvier 2016, la totalité des montants de dotation de solidarité communautaire. Cette situation entraîne une perte de ressources pour les communes des Territoires du Pays Salonais, et pourrait porter atteinte à leur capacité de financer les politiques publiques qu'elles réalisent.

L'instauration d'une dotation de solidarité communautaire à l'échelle de la Métropole n'aurait pas permis d'attribuer des fonds aux seules communes de ce territoire car elle doit être versée selon des critères identiques pour toutes les communes. C'est la raison pour laquelle un dispositif de "subvention de fonctionnement", en faveur des communes du territoire du Pays Salonais a été mis en place par une délibération du 30 juin 2016.

Pour sécuriser ce versement pour les années à venir suite à la lettre d'observation du Préfet du 14 mars 2017, il a été proposé au Conseil de Métropole du 14 décembre que ces montants soient intégrés dans les attributions de compensation.

Le montant révisé de l'attribution de compensation 2018 socle, porté à la somme de 436 238.86 €, est approuvé par le conseil municipal.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-030 : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de racheter le crédit relais numéro A291508N contracté auprès de la Caisse d'Epargne le 20 avril 2015 et arrivant à échéance le 25 avril 2018.

Il propose au Conseil Municipal de contracter un emprunt de 500 000 € qui viendrait en remboursement du prêt numéro A291508N et serait affecté aux travaux d'aménagement et de grosses réparations de voirie prévus pour l'année 2018.

La Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse a établi une proposition portant sur un crédit relais "différé partiel" d'un montant de 500 000 € sur une durée de 3 ans.

Vu la proposition de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1er :

La Commune de Vernègues décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse un crédit relais "différé partiel" d'un montant de 500 000 € qui viendra en remboursement du prêt numéro A291508N et sera affecté aux travaux d'aménagement et de grosses réparations de voirie prévus pour l'année 2018 dans les conditions ci-après indiquées :

- Montant : 500 000 €
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : 1.35 % (période annuelle)
- Frais de dossier : 0.15 %
- Remboursement du capital : peut être effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois, ou au plus tard à la date limite du contrat
- Le calcul des intérêts est effectué annuellement.

ARTICLE 2 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-031 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE la

proposition s'élevant à 13 240.00 € HT pour l'installation d'une climatisation réversible à la salle des Fêtes de Vernègues et la proposition s'élevant à la somme de 63 842.10 € HT pour l'installation d'une climatisation réversible au groupe scolaire, DECIDE de demander une subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité pour l'année 2018.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-032 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE l'estimation établie par l'entreprise GIORGI s'élevant à la somme de 75 445.00 € HT pour la tranche 2, DECIDE de demander une aide au Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux équipements de vidéo protection pour la tranche 2.

Conseil municipal du 16 mai 2018

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-033 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de SAISON 13.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-034 : Après en avoir le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de VERNÈGUES concernant les transports scolaires.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-035 : Monsieur le Maire rappelle que la M14 rend obligatoires les amortissements des immobilisations uniquement dans les communes dont la population est supérieure ou égale à 3500 habitants. Les autres communes peuvent pratiquer les amortissements de manière facultative. Elles doivent cependant, quelle que soit leur taille, procéder à l'amortissement des subventions d'équipement versées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées inférieures ou égales à 500 € à 1 an, de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées supérieures à 500 € à 2 ans.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-036 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer une convention à intervenir entre la commune et ENEDIS.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-037 : Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, considérant que les crédits aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Autres charges exceptionnelles	678	- 180.00		
Dotation aux amortissements des immobilisations .incorporelles et corporelles	6811	180.00		
TOTAUX EGAUX-FONCTIONNEMENT		0.00		0.00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				1380.00
Produit des cessions d'immobilisations			024	1200.00
Bâtiments et installations		1380.00	280422	180.00
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIVID	2135	1380.00		
Installation générales, agencements, aménagements de construction		1380.00		1380.00
TOTAUX EGAUX-INVESTISSEMENT				

L'A.D.E

Du changement à l'A.D.E...

Le 14 septembre s'est tenue la réunion pour l'élection des membres du bureau de l'amicale des écoles CAZAN-VERNEGUES, l'A.D.E.

La nouvelle composition est la suivante :

- ✓ Présidente : **Carole LEFRANCOIS**
- ✓ Vice-présidente : **Samantha ELLENA**
- ✓ Secrétaire : **Adeline TROUSSIER**
- ✓ Trésorière : **Emilie ARMAND**

L'objectif reste bien sûr le même, l'A.D.E organise tout au long de l'année différents événements au sein du village et tous les bénéfices obtenus, sont reversés aux deux écoles de CAZAN-VERNEGUES .

Les différents événements passés et à venir sont les suivants :

- ° La fête d'Halloween
- ° La vente de blé de l'espérance
- ° La vente des chocolats de Noël
- ° La tombola du carnaval (tickets à gratter disponibles au retour des vacances de février 2019)
- ° Le vide-dressing (2 mars 2019)
- ° Le vide-grenier (19 mai 2019)

Afin d'avoir plus d'informations et de connaître les prochaines manifestations de l'A.D.E, vous pouvez **consulter/contacter** :

- Face-Book : amicale des écoles cazan-vernègues ade 13116
- Adresse mail : ade.cazanvernègues@laposte.net

Pour tout renseignement concernant le vide-dressing contacter Marion BABEC au 06.70.93.14.41

Corps Accords

Marche nordique

Du nouveau à l'association Corps Accords qui vous propose cette année une nouvelle activité :

LA MARCHÉ NORDIQUE, une nouvelle activité de plein air qui peut être pratiquée partout et par tous. Ce sport est recommandé par les médecins et ne nécessite aucune compétence particulière. Rejoignez Fanny le lundi matin de 9h30 à 11h30 devant la salle des fêtes de Vernègues. Renseignements : Christine Bravo 06.03.83.47.54 Evelyne Daniel 06.10.32.41.56



Rencontre intergénérationnelle

Le 28 novembre 2018

A l'initiative de Marion, bibliothécaire de Vernègues, une belle rencontre intergénérationnelle a eu lieu à la salle des fêtes de la commune. Tous les enfants, accompagnés de leurs parents et grands-parents, avaient été invités au spectacle d'un conteur/magicien. L'histoire du Père Noël a captivé toute l'assemblée des petits et grands. A l'issue de la prestation, le Club des Séniors a procédé à la distribution de friandises à chaque enfant. Un généreux goûter concocté par la bibliothèque et les parents d'élèves a clôturé ce moment de convivialité. Bravo et merci à Marion et au Club des Séniors pour cette belle rencontre qu'il faudra renouveler pour le plus grand Bonheur de Tous.



Noël en Provence

Les 8 et 9 décembre 2018

Pour la seconde année, le Patrimoine Vernégau, a installé dans le prieuré Saint-Jacques une crèche dans la plus pure tradition provençale. La nouveauté de cette année, c'est la création de celle-ci avec pour décor une magnifique fresque, peinte par J.M.Coquet. On peut y voir le Château de Vernègues, sous un ciel bleu bien de chez nous, avec juste quelques petits nuages, si légers, qu'on a peur de les voir quitter le décor.

La table a été dressée avec ses 3 nappes, les trois blés de la Sainte-Barbe, les 3 bougies sans oublier la bûche dans la cheminée pour le « cacho-fio ». Les fiches de recettes des plats du « Gros souper » en français et en provençal, étaient à disposition, sans oublier la présentation des fameux treize desserts que l'on déguste tout au long de la veillée de Noël. Deux démonstrations pour apprendre à faire son nougat noir ont rassemblé un grand nombre d'amateurs, qui ont écouté attentivement les explications de Magali et ont même mis « la main à la pâte » ! Les dégustations ont été très appréciées ainsi que les crêpes et l'excellent vin chaud de Marie. Les enfants étaient nombreux cette année encore et Christine leur a fait choisir un santon qu'ils ont peint avec grand soin et emporté pour le mettre dans leur crèche.

Et ... Avez-vous levé les yeux vers le vieux Vernègues ? Oh ! Surprise ! Un très bel éclairage du Prieuré Saint-Jacques nous le fait redécouvrir et admirer... Cette illumination restera durant toute la période des fêtes.

Un grand merci à la Municipalité, aux nombreux Vernégais et visiteurs



Conseil municipal du 13 juin 2018

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-039 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE l'augmentation du prix du repas à la cantine scolaire à compter du 1er septembre 2018 et fixe le prix à 3.20 €.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-040 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de l'entreprise MEN AT WORK s'élevant à la somme de 4378.00 € HT pour une correction acoustique dans la salle des sports du groupe scolaire.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-041 :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de la société "TRANSPORTS ET TERRASSEMENTS LAURENT ET FILS" s'élevant à la somme de 1440.00 € HT pour des travaux de renforcement de berge au quartier les Taillades.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-042 : Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Provence Alpes Corse, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes
Article 1

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Vernègues décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée, "ligne de trésorerie interactive" dans les conditions ci-après indiquées :

-Montant : **300 000 €**

-Durée : un an maximum

-Taux d'intérêt applicable : EONIA+marge de 1.30 %

Article 2

La commune de Vernègues autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article 3

La commune de Vernègues autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-043 : Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le chemin du COLOMBIER, par son usage fréquent, n'est plus à son emplacement cadastral. Afin de définir son emplacement physique sur le plan cadastral il convient de régulariser la nouvelle position du chemin avec des échanges de parcelles entre la Commune et la SCI Les Pinèdes. Ce projet porte sur l'échange de 374 m² à prendre sur la propriété de la SCI Les Pinèdes pour être cédé à la Commune et 153 m² à prendre sur la Commune pour être cédé à la SCI Les Pinèdes (surfaces provisoires en attente du document d'arpentage). Les biens étant de valeurs équivalentes, l'échange se fera sans soulte. Les frais de géomètre et d'actes seront pris en charge par la SCI Les Pinèdes.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-044 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de la société Blanc et Rochebois s'élevant à la somme de 3970 € HT pour l'acquisition d'un broyeur.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-045 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de la société TECHNI-PRO s'élevant à la somme de 4990.00 € HT pour l'acquisition d'un podium modulable.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-046 : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de prévoir des travaux de construction de chaussée et trottoirs dans le cadre du projet de requalification de la route des Carlats Phase 4. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE la proposition établie par la société LES TERRASSEMENTS DE PROVENCE s'élevant à la somme de 203 378,35 € HT.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-047 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la convention de coopération pour la sauvegarde des massifs boisés à intervenir entre la commune de Vernègues et les communes de Salon de Provence, Alleins, Aurons et la Barben

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-048 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le SIVU pour l'utilisation des locaux de la salle des associations de Vernègues.

Conseil municipal du 26 septembre 2018

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-060 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de SAISON 13.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-061 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer le contrat de bail avec la société CELLNEX FRANCE.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-062 : Le Conseil Municipal, DELIBERE :
ARTICLE 1 : La commune de Vernègues a institué la taxe de séjour au réel sur l'ensemble de son territoire depuis le 15/09/2011.
La présente délibération annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1er janvier 2019.
ARTICLE 2 : La période de perception de la taxe de séjour est fixée du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
ARTICLE 3 : Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, par délibération en date du 29 janvier 2016 a institué une taxe additionnelle de 10% à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la commune de Vernègues pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communale à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.
ARTICLE 4 : Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil municipal avant le 1er octobre de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.
Les tarifs de la taxe sont fixés ainsi :

Catégorie d'hébergements	Tarif Commune	Taxe additionnelle	Tarif taxe
Palaces	0.70 €	0.07 €	0.77 €
Hôtel de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0.70 €	0.07 €	0.77 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0.70 €	0.07 €	0.77 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.50 €	0.05 €	0.55 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.30 €	0.03 €	0.33 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.20 €	0.02 €	0.22 €

Loto des Séniors

Le 24 novembre 2018



Fantaisies féminines par l'Atelier Virgule

Le 1° décembre 2018

Quand les femmes racontent les hommes... Petites scènes tendres, comiques et cruelles menées par un duo de superbes comédiennes, le tout accompagné en live par deux excellents musiciens et deux chanteuses aux voix mélodieuses. L'ensemble était enchanteur et le public ne s'y est pas trompé.



Commémoration du 11 novembre

Le 11 novembre 2018



Soirée Téléthon

Le 17 novembre 2018

Le Téléthon, mot-valise créé à partir des mots télévision et marathon, est une émission de très longue durée dont le but est de recueillir des fonds pour une œuvre caritative...

Cette année encore notre village s'est mobilisé en faveur du Téléthon...

Toutefois, après réflexion, la forme en a été différente.

En effet, depuis plusieurs années, le Téléthon était organisé autour d'une journée avec la mise en place de stands variés comme la pêche aux canards, le jeu de la tombola... ainsi que la vente de livres, de gâteaux, vin chaud...

Samedi 17 Novembre 2018 a eu lieu **Une Soirée Dansante avec Paëlla et ventes diverses** de boissons, assiettes de charcuterie, crêpes, tickets de tombola, livres... au profit du Téléthon.

Et ce fut dans une ambiance chaleureuse et fort sympathique que s'est déployée la soirée qui s'est prolongée jusqu'au petit matin.

L'organisation de cette soirée a permis de rapporter la **coquette somme de 1400 €** !

Un grand merci à tous **les généreux donateurs, les bénévoles** et associations **Les Bazarettes, l'A.D.E, l'OMSC, Lou Patrimoni, la Salsa V.V, DJ FOX, les Takatamuser et la Bibliothèque** qui ont rendu possible cette belle initiative et qui ont participé à la recherche afin d'aider les malades.

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.20 €	0.02 €	0.22 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles set tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €	0.02 €	0.22 €

ARTICLE 5 : Pour tous les hébergements en attente de classement ou non classés (hors campings), le tarif par personne et par nuitée est de 1% du coût (HT) par personne de la nuitée, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme de 4 étoiles.

ARTICLE 6 : Sont exonérés de la taxe de séjour conformément à l'article ..2333-31 du CGCT:

-les personnes mineures:

-les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune

-les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire.

ARTICLE 7 : Les logeurs quels qu'ils soient ont l'obligation de collecter la taxe de séjour, les déclarations sont établies avant le 15 du mois suivant.

Les périodes de collectes et de versement sont adoptées comme précisé dans le tableau suivant :

Perception	
Période de collecte	Date limite de versement
1er trimestre	30 avril
2ème trimestre	31 juillet
3ème trimestre	31 octobre
4ème trimestre	31 janvier de l'année suivante

Les gérants de service de réservation ou de location par voie électronique versent la taxe de séjour une fois par an avant le 1er février de l'année suivante.

ARTICLE 8 : En cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe, le Maire adresse à l'hébergeur une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception.

A défaut de régularisation, un avis de taxation d'office motivé est communiqué au déclarant défaillant 30 jours au moins avant la mise en recouvrement. Tout retard dans le versement donne lieu à l'application d'un intérêt de retard de 0.75 % par mois de retard.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-063 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de l'entreprise FERALUCONCEPT s'élevant à la somme de 1755 € HT pour la réalisation d'un panneau démontable en arc de cercle pour le stade de Vernègues.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-064 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er octobre 2018.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-065 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de l'entreprise GIORGI s'élevant la somme de 76 885.00 € HT pour l'acquisition d'une vidéoprotection pour la sécurisation des abords du centre aéré, des écoles et des arrêts de bus de transport scolaire.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-066 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE la création d'un emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison : de 1 agent recenseur non titulaire à temps non complet allant du 17 janvier 2019 au 16 février 2019

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-067 : Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DE COMPTES

Dépenses :

Autres emplois d'insertion	compte 64168	+ 10 000,00 €
Rémunérations apprentis	compte 6417	+ 2 000,00 €
Intérêts réglés à l'échéance	compte 66111	+ 2 700,00 €
Intérêts des autres dettes	compte 6618	+ 2 500,00 €

Recettes :

Remboursements rémunérations personnel	compte 6419	+ 1 500,00 €
Redevance d'occupation domaine public communal	compte 70323	+ 1 700,00 €
Produits exceptionnels divers	compte 7788	+ 14 000,00 €

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-068 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal S'OPPOSE à la décision du Conseil Métropolitain du 28 juin 2018 portant instauration de la taxe de séjour et ses modalités d'application à compter du 1er janvier 2019 ; MAINTIENT la perception de la taxe de séjour communale sur le territoire communal.

Conseil municipal du 21 novembre 2018

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-076 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le devis établi par la société MEN AT WORK s'élevant à la somme de 19 946,40 € HT pour la pose de panneaux pour la correction acoustique dans les 3 réfectoires du restaurant scolaire de l'Héritière.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-077 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le devis établi par la société SNEF s'élevant à la somme de 51 039,50 € HT pour la création d'un carrefour de signalisation tricolore à récompense sur la RD7n dans la traversée du Hameau de Cazan.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-078 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le devis établi par la société FERALU CONCEPT s'élevant à la somme de 10 527,00 € HT pour les travaux de ferronnerie pour l'accessibilité aux ruines du château.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-079 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le devis établi par la société CAZAN CONSTRUCTION s'élevant à la somme de 63 875,80 € HT pour les travaux de maçonnerie pour la mise en sécurité des ruines du château.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-080 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le projet de mise en sécurité et d'accessibilité aux ruines du château pour un montant de 74 402,80 € HT, DECIDE de demander une subvention au Département dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-081 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE la proposition établie par la société SNEF s'élevant à la somme de 973,00 € HT pour la fourniture et la pose d'une lanterne LED avec parafoudre au lotissement Route de Charleval.

Conseil municipal du 13 décembre 2018

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-082 : Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit :

Dépenses réelles d'investissement votées au budget 2018 aux chapitres 20,21 et 23 hors restes à réaliser : 2048270.37€

Soit 2048270.37 € / 4 = 512067.59 €.

Pour l'année 2019 il est proposé :

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif pour un montant global de 512 000 €.

- de voter les chapitres concernés :

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles ; 312 000 €.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 200 000 €

Journées du patrimoine

Les 15 et 16 septembre 2018

Lou patrimoni vernegau et les verneguais ont fêté le patrimoine. Les samedi 15 et dimanche 16 septembre c'est au Vernegues qu'il fallait être pour découvrir son patrimoine avec les visites commentées à partir du Prieuré saint Jacques, visites suivies par un public passionné et curieux de l'histoire de ce lieu. Autre centre d'intérêt, l'exposition sur l'histoire du pain, découverte des nombreuses farines bio, vidéos, photos d'archives, fiches.... A midi, la vernequette, apéritif du cru, a été offerte et nombreux sont restés pour un pique-nique avec les délicieux produits, pains, pizzas et fougasses que nos formidables boulangers menés par Jacky, nous ont fait tout au long de la matinée. Le groupe "li galoi provençau " ont animé la journée avec des chants de Provence et des opérettes marseillaises, le tout clôturé par une farandole des plus joyeuses. A 15h une conférence de Laurent Hardouin sur les blés anciens, le respect des cultures et nous inciter à consommer moins mais mieux. Puis Anthony, professeur dans un centre d'apprentissage, a captivé le jeune public mais pas seulement ! Petits et grands ont réalisé des brioches aux formes imaginaires puis les voir sortir du four gonflées, dorées et odorantes !...Humm... Le charme de ce lieu ne laisse personne indifférent ; nous avons besoin de vous tous pour continuer à le valoriser : amoureux et fiers de cet héritage, luttons pour le préserver. Votre aide si modeste ou ponctuelle soit-elle sera une pierre apportée à cet édifice. Un grand merci à l'équipe des boulangers, à notre municipalité, à "Sian d'aqui" pour le prêt de son four et à vous tous visiteurs. Rejoignez nous sur Facebook "Association du patrimoine de Vernègues ".



Forum des associations

Le 8 septembre 2018

Le forum des associations est l'occasion pour la population de voir rassemblés sur un même lieu un grand nombre des acteurs du tissu associatif de la commune :

- De la Gymnastique, de la Zumba avec CORPS ACCORS
- De la Salsa avec PLANET DANSE
- Du Hip Hop
- De la Country avec MEMPHIS TENESSEE
- Du foot avec le FOOTBALL CLUB DE VERNEGUES
- De la Gym en ext et gym « Maman Bébé » avec HAPPY GYM
- De l'aquagym, aquabike, Bébés nageurs...avec le TREMPADOU
- De la musique avec L'ECOLE DE MUSIQUE
- Des ateliers d'art avec LA GALERIE COQUET
- De la chorale avec LEI TOPINS
- La valorisation du patrimoine avec LOU PATRIMONI VERNEGAU
- Des ateliers d'écriture avec Michel PINTAUD
- Du tricot, du crochet avec LES BAZARETTES
- =

Sans oublier les autres associations qui occupées par ailleurs n'ont pas pu être présentes à cette manifestation : CLUB DES SENIORS, OMSC, DB KILLERS, ENTRE LE GERME ET LA FLEUR, TAKATAMUSER, ADE.....



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sus-énoncées.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-083 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de la SARL CAZAN CONSTRUCTION s'élevant à la somme de 26 750.00 € pour la consolidation de la voûte centrale du château

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-084 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de la SARL CAZAN CONSTRUCTION s'élevant à la somme de 6 940.00 € HT pour la construction d'un mur à l'entrée pour la création d'un garde-corps et rebatissage de l'angle du portail.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-085 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de la SARL CAZAN CONSTRUCTION s'élevant à la somme de 30 185.00 € HT pour la consolidation des voûtes au dessus de l'entrée principale du château.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-086 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE d'allouer une subvention de 60 € par élèves pour plusieurs voyages scolaires organisés par le collège Collines Durance de Mallemort en 2019.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-087 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir entre la commune et la SARL MAGNAN DEPANNAGE.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-088 : Depuis le 1er janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) s'est substituée de plein droit aux six anciens EPCI fusionnés conformément aux dispositions de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi Notre.

Par délibération N° FAG 175-3194-CM du 14 décembre 2017, la Métropole décidait de confier à la commune de VERNEGUES des conventions de gestion portant sur les domaines suivants :

- compétence Planification Urbaine
- compétence Pluvial
- compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie
- compétence Tourisme

Les conventions ont été conclues pour une durée d'un an.

Aussi il est aujourd'hui proposé de prolonger d'un an la durée des conventions de gestion des compétences " défense extérieure contre incendie, eaux pluviales et promotion du tourisme.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-089 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le programme d'investissement à réaliser sur deux ans, SOLLICITE la signature d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement pour la période 2019/2020 avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ainsi qu'une participation financière plus large possible AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-090 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide aux acquisitions de réserves foncières pour l'acquisition de terrains appartenant à la SNCF, situés quartiers l'Héritière, Vinsargues, Saint-Symphorien et Communaux de Saint-Césaire, d'une superficie totale de 15ha92a33ca, classés en zone NC pour 3ha20a90ca et zone ND pour 12ha71a43ca, au prix fixé par le service des Evaluations de la Direction Générale des Finances Publiques, soit 133 800 € HT.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-091 : Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULE DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Produits de traitement	60624	9 000,00		
Fournitures de petit équipement	60632	4 300,00		
Redev. & droits des services périscolaires & d'enseignement			7067	2 800,00
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales			73223	3 900,00
Revenus des immeubles			752	2 450,00
Autres produits divers de gestion courante			7588	550,00
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			7718	200,00
Produits exceptionnels divers			7788	3 400,00

Et Estelle s'en est allée ...

*Lassée des combats menés contre la maladie depuis plusieurs années, il nous semble qu'elle ait voulu rejoindre son Pierre disparu depuis peu.
Elle nous laisse le parfum de son sourire, de sa gentillesse, et il nous plaît à penser que dans le ciel elle brille encore à l'image de son prénom et de sa présence si bienveillante.
Merci Estelle, nous ne t'oublierons pas...*



Pèlerinage de St Symphorien

Le 22 août 2018



Soirée dansante cabaret

Le 24 août 2018



Festival Rock Revival

Les 24 et 25 juillet 2018



Spectacle avec les Swing Cokt'elles

Le 23 juin 2018



Des nouvelles de notre école...

par Sandrine Langlois

Chaque année, après deux mois de vacances d'été, c'est l'heure de la rentrée des classes, ce fut donc **Lundi 3 septembre 2018** que nos écoliers ont repris le chemin de l'école de CAZAN-VERNEGUES...

- ✓ L'ECOLE MATERNELLE dirigée par Marion BONNET se compose de 110 élèves au total, 29 élèves en petite section, 35 élèves en moyenne section et 46 élèves en grande section. Les enfants sont répartis sur 4 classes.

Il y a 4 ATSEM : Julie BOUCHEBBAH, Nathalie CHABRIER, Cathy TINOCO et Andréa TINOCO ainsi qu'une ATSEM stagiaire Marion DEL CORSO et une AVS : Sandrine LANZON.

Les enseignantes sont Elodie CHAISE actuellement remplacée par Julien BIENVENU dans le cadre de son congé maternité, Manon FAVIER, Magali MEYNIER, Marion BONNET et Cindy TOHARI (décharge de Marion le lundi).

- ✓ L'école élémentaire dirigée par Véronique JOUTEAU est composée de 6 classes.

23 élèves en CP avec Mme BERNARDI
21 élèves en CE1 avec Mme PASTOR
28 élèves en CE2 avec Mme JOUTEAU
27 élèves en CM1 avec Mme ERNEWEIN
20 élèves en CM2 avec Mme MANENTI et Mr CHEVRESTE
18 élèves en CP/CM2, classe double avec Mme MASSE



La classe passerelle

par Sandrine Langlois

Qu'est ce que c'est ?...

Depuis trois ans maintenant, Les Takatamuser ont mis en place un projet intitulé « la classe passerelle » en lien avec l'école maternelle de Cazan-Vernègues. L'objectif étant de faire **découvrir en amont le milieu scolaire** aux enfants qui se trouvent en garde chez une nourrice agréée et qui rentreront prochainement à l'école maternelle.

Les visites à l'école sont **régulières**, l'enfant va prendre connaissance des lieux et des personnes, il sera **accueilli par l'enseignante de la classe de P.S** (petite section).

Lors de chaque visite, les enfants seront pendant un moment seuls avec leur assistante maternelle et l'enseignante puis ils seront rejoints par les enfants de la classe de P.S.

Pendant, la récréation, ils seront d'abord seuls puis rejoints par les enfants de la petite section.

Chaque enfant repartira avec une photo souvenir de ses visites à l'école.

Ils vont participer à des moments forts comme *le goûter de Noël, le Carnaval, la chorale et autres temps comme la récréation, le coin jeu...*

Les horaires sont **adaptés et modulés en fonction de la capacité de l'enfant à s'intégrer mais aussi selon son état de fatigue.**

Ce projet est une belle réussite et permet aux enfants d'appréhender de façon un peu plus concrète et plus « douce » leur future rentrée scolaire.

« **Faire du Beau avec du Vieux** », tel pourrait être la devise de notre « canari », employé municipal, Laurent EIMECKE. Cet artiste peintre nous avait déjà offert un aperçu de ses talents de création avec des matériaux de recyclage lors de l'aménagement des espaces verts de Cazan. Aujourd'hui c'est à Vernègues qu'il a souhaité poursuivre son travail avec tout d'abord la restauration d'un petit abri en pierre transformé en un point d'eau joliment agrémenté.



Ensuite il s'est attaqué au ravalement d'un mur de façade avec une peinture « trompe-l'œil » et encore une fois un aménagement des espaces au sol avec des matériaux et produits recyclés.

En jouant sur l'illusion et la réalité, la profondeur et la perspective, l'ombre et la lumière, les décors comme les trompes l'œil prennent d'étonnants effets d'ouverture d'espaces et donnent une ambiance favorable à l'évasion. Ils contribuent à la mise en valeur de l'environnement de notre belle commune de Vernègues.



Merci l'Artiste et toute son équipe !

Kermesse

Le 23 juin 2018

Depuis un moment, petits et grands l'attendaient...

La fin de l'année scolaire s'est donc ponctuée par une grande fête, la kermesse qui a eu lieu le **Samedi 23 Juin 2018 au Domaine de l'Héritière à CAZAN.**

Des jeux de toutes sortes avaient été installés avec le CMJ pour le plaisir des petits et des grands, des jeux forains comme le *Chamboul'tout*, les *Fléchettes en vue*, les *Girafes Sénégalaises*..., des jeux super géants tels que le *Grand Fakir*, le *Bowling Piste*, le *Carré Coulissant*... et des jeux en bois, le *Cube Motricité*, la *Grenouille*, le *Labyrinthe*, le *Billard Hollandais*...

Il y en avait pour tous les âges...

Les enfants ont pu avoir accès aux jeux sans conditions et de façon illimitée du matin jusqu'en fin d'après-midi !

Sur place, on pouvait se délecter avec la vente de frites, sandwiches merguez, chipolatas ainsi que des glaces et des barbes à papa mais également des boissons diverses. Quelques tables étaient mises à disposition pour le pique-nique.

Sans oublier, la célèbre **Pêche aux Canards** et le **Jeu de la Marguerite** où l'on gagnait à tous les coups !

Le stand maquillage a remporté un franc succès, les enfants ont été ravis de pouvoir arborer un joli maquillage de leur choix et de qualité !

Pendant cette journée, un **stand de « jeux libres »** a été mis à disposition (jeux de société divers).

On pouvait défier le stand **« Mission impossible anti-déchets »** qui demandait adresse, équilibre et habileté, un jeu entièrement imaginé et créé ...

Tout s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur...

Mais cet événement n'aurait pas eu lieu SANS l'investissement, le dévouement et la motivation des organisateurs, une équipe formidable et efficace, aussi, nous remercions VIVEMENT les Parents d'élèves, la Mairie et l'ADE.

Et n'oubliez pas que toute aide est la bienvenue !

Il est à noter que **tous les bénéfices sont reversés au profit des écoles maternelle et élémentaire** utilisés pour leurs différents projets (sorties, KAPLAS, interventions écrivains, théâtre, cinéma, voile...)

✓ Rendez-vous **Samedi 22 JUIN 2019, au Domaine de l'Héritière à Cazan.**



Spectacle Les brigandes du Château d'If

Le 29 juin 2018



Découverte de la voile

Classes de CM1 et CM2 de l'école communale de Vernègues



Marché de créateurs

Le 22 juin 2018



La police municipale

par Christine Bravo



Le service de la police municipale de la commune de Vernègues est composé de deux agents. Un agent de Police Municipale, brigadier Fabien ETIENNE, et un ASVP (agent de surveillance de la voie publique) Omar MELLOUL.

Placée sous l'autorité directe de Monsieur Le Maire, la Police Municipale est chargée de faire respecter les arrêtés municipaux, de veiller à la tranquillité, la sécurité, la salubrité et au bon ordre.

L'ASVP participe aux missions de préventions et de protection de la voie publique, notamment aux alentours des établissements scolaires et des lieux publics. Il est en contact permanent avec la population et régulièrement en relation avec les services de sa collectivité.

Les agents assurent une présence de terrain 5 jours sur 7 à partir de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Ils peuvent intervenir des jours de manifestation ou événement sur la commune comme le « Vide grenier » annuel.

Le bureau de la Police Municipale se trouve à l'étage de la mairie.
Téléphone 06 30 41 03 98 Mail : policemunicipale.vernegues@gmail.com

La police municipale de Vernègues assure un service de sécurisation appelé « Opération Tranquillité Vacances ». Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande en remplissant un formulaire quelques jours avant la période d'absence.

Le service de police travaille en lien avec l'Association 'Voisins Vigilants'.

A noter que depuis l'existence d'un service de police sur la commune en Mars 2018, il a été observé une baisse des cambriolages et des actes d'incivilité (jet ou abandon de détritus, atteinte aux biens, nuisance sonore, stationnement gênant...).



La vie au Vernègues...

Nouvel an chinois

Le 28 janvier 2018

A l'occasion du nouvel an chinois, Christine ROULAND et son association Entre le Germe et la Fleur nous proposait de découvrir ce qui nous attendait en 2018 et comment accompagner cette année grâce à des disciplines incontournables du bien être, le **Feng Shui** et l'**ostéopathie**.



Veillée de la Chandeleur

Le 3 février 2018

En lengo nostro: saynètes, chants et musique; soirée dans la bonne humeur avec dégustation d'oreillettes et de cidre.



Course de côte

Le 5 mai 2018



Commémoration du 8 mai

Le 8 mai 2018



Vide grenier

Le 20 mai 2018

